



HONORAIRES DE TRANSACTION

FIP- FABRE IMMOBILIER PRESTIGE

SAS au capital de 1000€
 808 155 162 RCS AIX EN PROVENCE
 TVA intracommunautaire: FR 65808155162
 Carte Professionnelle de transaction n° CPI 1310 2018 000 034 172

"La Yolande", Chemin de Chauchardy
 13100 Aix en Provence
 Téléphone : 06.11.43.31.31
fabre@fabreimmo.com

Honoraires applicables à partir du 4 novembre 2019

TYPE DE MANDAT DE VENTE - HONORAIRES A LA CHARGE DU/DES VENDEUR(S).	% TTC
Mandat de vente, "Maison ou Appartement"	
"Mandat de vente exclusif":	
Prix affiché	3,6% TTC (avec un minimum de 12.000€ TTC)
"Mandat de vente simple"	4,8% TTC (avec un minimum de 12.000€ TTC)
Mandat de vente, "Terrain à bâtir"	5% TTC
Mandat de vente, "Immeuble"	5% TTC
Mandat de vente, "Murs commerciaux, ou droit au bail"	5% TTC

*les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, ou avis contraire sur le mandat

Important: A la demande du mandant et après concertation et acceptation par le mandataire, le mandant et le mandataire peuvent convenir librement d' honoraires différents de la grille ci-dessus.

Inter-agence: les honoraires sont partagés conventionnellement entre les agences

Actes de location: Honoraires	
1/ Entremise et négociation du bail	100€ TTC à la charge du bailleur
2/Visites, constitution et rédaction du bail	10€ TTC/m ² à la charge du bailleur et 10€ TTC/m ² à la charge du locataire
3/Etat des lieux contradictoire	3€ TTC/m ² partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Coordonnées Bancaires:
 IBAN : FR76 1009 6180 7000 0847 6380 146
 BIC: CMCIFRPP
 CIC AIX JEANNE D'ARC
 4 Place Jeanne d' Arc
 13100 AIX EN PROVENCE
 Tel: 08-20-30-06-57